Projet de bassin
Centre nautique de Belley



Mise à jour en 2026 par :
Magalie CHABAUD, conseillère pédagogique de la circonscription de Belley ;
Fanny ROUSSEAU, conseillère pédagogique départementale
Benjamin CORNIER, chef de bassin, MNS au centre nautique.

Table des matières

1. Un nouveau projet de bassin à Belley3
2. Les programmes.....4
3. Encadrement des séances.....9
4. Enseignement de la natation : aisance aquatique13
5. L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS).....15
6. Quelques repères didactiques pour la transformation du terrien en nageur18
7. Des ressources19
8. Organisation des séances22

1. Un nouveau projet de bassin à Belley

Pourquoi rédigé un nouveau projet de bassin ?

- Pour mettre en adéquation le projet et les séances vécues.
- Pour prendre en compte l'évolution de l'enseignement de la natation scolaire, aisance aquatique et savoir nager, au regard des textes en vigueur : ***note de service*** *du 28/02/2022* parue au bulletin officiel n°9 du 3 mars 2022.

Une note de service pour guider l'élaboration de ce projet de bassin

« De l'aisance aquatique au savoir-nager en sécurité et au-delà : un parcours de formation pour devenir nageur.

Faire en sorte que tous les enfants apprennent à nager en sécurité est un levier majeur ***de prévention des accidents de la vie courante*** *chez les moins de 15 ans. »*

Le nombre de noyades chez les moins de 15 ans et dans la population en général ne diminue pas. Le législateur a donc décidé d'instituer comme priorité nationale l'acquisition d'un Savoir-Nager en Sécurité pour tous les élèves.

« Dans cette perspective, l'École apporte une contribution majeure à ***l'acquisition de l'aisance aquatique****. »*

L'école doit permettre de lutter contre les inégalités sociales entre des enfants qui ont accès à l'eau (cours particuliers, piscines publiques ou familiales) et ceux qui n'y accèdent qu'à travers les séances de natation scolaires.

« Celle-ci se définit comme ***une première expérience positive de l'eau****… »*

La natation scolaire n'est pas l'apprentissage d'une simple technique de nage qui développe souvent des nageurs à la surface de l'eau qui se déplacent le plus rapidement possible d'un point A à un point B.

L'Aisance Aquatique, comme son intitulé l'indique, recherche l'engagement de l'enfant sans appréhension, en confiance dans ce nouveau milieu.

Nous considérons comme premières étapes du Savoir-Nager en sécurité qu'un enfant réussisse à **entrer dans l'eau et sortir seul du bassin sans matériel de flottaison** ou qu'il **soit capable de se laisser porter par l'action de l'eau**

*« …****l'aisance aquatique est à présent définie comme une étape fondamentale*** *pour débuter le parcours de formation d'un nageur sécurisé ; »*

*« …****l'aisance aquatique*** *est particulièrement visée pour les enfants de moins de 7 ans.* ***Son acquisition est plus largement un objet d'enseignement incontournable pour tout élève non-nageur****, quel que soit son âge, dans la perspective de l'acquisition du savoir-nager en sécurité. »*

Ces deux passages nous incitent à reconsidérer la notion de projet de bassin. On ne peut plus fonctionner avec des projets par cycle car **tant que l'Aisance Aquatique n'est pas acquise**, on ne peut **pas envisager la suite.**

*« …****l'attestation antérieurement nommée « attestation scolaire du savoir nager »*** *est adoptée comme test de référence dans les domaines scolaires et extra-scolaires, elle* ***est renommée attestation du savoir- nager en sécurité (ASNS) »***

Adopté par les 17 fédérations françaises de natation et par l'éducation nationale, ce changement de désignation permet à la nouvelle attestation de perdre sa restriction au cadre « scolaire » et de faire apparaître **explicitement sa dimension sécuritaire.**

*« **Savoir-nager, une compétence fondamentale** définie dans les programmes*
*Il est attendu des élèves **une maîtrise du milieu aquatique** permettant **de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). »***

Ce passage nous rappelle deux choses essentielles sur l'ASNS :

- Le caractère binaire du passage de l'attestation : cette attestation garantit la sécurité des enfants dans et en dehors du cadre scolaire donc **soit ils savent faire, soit ils ne savent pas faire**, il n'y a pas de : « il y est presque, il mérite… »
- Les compétences évaluées par cette attestation ASNS ne sont valables que dans des lieux surveillés. **Il sera important de le rappeler aux élèves et à leurs parents.**

*« **La fréquence**, la durée des séances et le temps d'activité dans l'eau sont des éléments déterminants pour assurer la qualité des apprentissages. Dans le cadre d'une séquence d'enseignement, une séance hebdomadaire est un seuil minimal. **Des programmations plus massées (2 à 4 séances par semaine), voire sous forme de stage sur plusieurs jours consécutifs, peuvent être encouragées. »***

C'est pour cela que nous proposons des programmations de **2 séances par semaine**.

2. Les programmes

Cette note de service s'insère complètement dans les attendus des programmes de C1 – Objectif 2, de C2 - champ d'apprentissage 2 et de C3 - champ d'apprentissage 1 et 2 pour le C3.

Pour le cycle 1

Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés

Certains des plus jeunes enfants ont besoin de temps pour conquérir des espaces nouveaux ou s'engager dans des environnements inconnus. D'autres, au contraire, investissent d'emblée les propositions nouvelles sans appréhension mais également sans conscience des risques potentiels. Dans tous les cas, l'enseignant amène les enfants à découvrir leurs possibilités, en proposant des situations qui leur permettent d'explorer et d'étendre (repousser) leurs limites. Il les invite à mettre en jeu des conduites motrices inhabituelles (escalader, se suspendre, ramper…), à développer de nouveaux équilibres (se renverser, rouler, se laisser flotter, etc.), à découvrir des espaces inconnus ou caractérisés par leur incertitude (piscine, patinoire, parc, forêt, etc.). Pour les enfants **autour de quatre ans**, l'enseignant enrichit ces expérimentations à l'aide de matériels sollicitant l'équilibre (patins, échasses, etc.), permettant de nouveaux modes de déplacement (tricycles, draisiennes, vélos, trottinettes, etc.). Il attire l'attention des enfants sur leur propre sécurité et celle des autres, dans des situations pédagogiques dont le niveau de risque objectif est contrôlé par l'adulte.

La découverte du milieu aquatique est favorisée le plus tôt possible afin de permettre à tous les enfants l'acquisition de l'aisance nécessaire pour y évoluer en toute sécurité.

2.2. Ce qui est attendu des enfants en fin d'école maternelle

- Courir, sauter, lancer de différentes façons, dans des espaces et avec des matériels variés, dans un but précis.
- Ajuster et enchaîner ses actions et ses déplacements en fonction d'obstacles à franchir ou de la trajectoire d'objets sur lesquels agir.
- Se déplacer avec aisance et en sécurité dans des environnements variés, naturels ou aménagés
- Construire et conserver une séquence d'actions et de déplacements, en relation avec d'autres partenaires, avec ou sans support musical.
- Coordonner ses gestes et ses déplacements avec ceux des autres, lors de rondes et jeux chantés.
- Coopérer, exercer des rôles différents complémentaires, s'opposer, élaborer des stratégies pour viser un but ou un effet commun.

Pour le cycle 2

Adapter ses déplacements à des environnements variés

Attendus de fin de cycle

- Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.
- Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.
- Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.

Compétences travaillées pendant le cycle	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève
Transformer sa motricité spontanée pour maîtriser les actions motrices. S'engager sans appréhension pour se déplacer dans différents environnements. Lire le milieu et adapter ses déplacements à ses contraintes. Respecter les règles essentielles de sécurité. Reconnaître une situation à risque.	Natation, activités de roule et de glisse, activités nautiques, équitation, randonnée pédestre en pleine nature, parcours d'orientation, parcours d'escalade, etc.

Repères de progressivité

En natation, les activités proposées permettent de passer de réponses motrices naturelles (découvrir le milieu, y évoluer en confiance) à des formes plus élaborées (flotter, se repérer) et plus techniques (se déplacer). L'objectif est de passer d'un équilibre vertical à un équilibre horizontal de nageur, d'une respiration réflexe à une respiration adaptée, puis passer d'une propulsion essentiellement basée sur les jambes à une propulsion essentiellement basée sur les bras.

Tout au long du cycle, les activités d'orientation doivent se dérouler dans des espaces de plus en plus vastes et de moins en moins connus ; les déplacements doivent, au fur et à mesure de l'âge, demander l'utilisation de codes de plus en plus symboliques. Au fur et à mesure du cycle, la maîtrise des engins doit amener les élèves à se déplacer dans des milieux de moins en moins protégés et de plus en plus difficiles.

Pour le cycle 3

Adapter ses déplacements à des environnements variés

Attendus de fin de cycle

- Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel.
- Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement.
- Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème.
- Valider l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN), conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015.

Compétences travaillées pendant le cycle	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève
Conduire un déplacement sans appréhension et en toute sécurité. Adapter son déplacement aux différents milieux. Tenir compte du milieu et de ses évolutions (vent, eau, végétation etc.). Gérer son effort pour pouvoir revenir au point de départ. Aider l'autre.	Activité de roule et de glisse, activités nautiques, équitation, randonnée pédestre en pleine nature, parcours d'orientation, parcours d'escalade, savoir nager, etc.

Repères de progressivité

La natation fera l'objet, dans la mesure du possible, d'un enseignement sur chaque année du cycle.

Les activités d'orientation peuvent être programmées, quel que soit le lieu d'implantation de l'établissement. Les autres activités physiques de pleine nature seront abordées si les ressources locales ou l'organisation d'un séjour avec nuitées le permettent.

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > www.education.gouv.fr

Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée

Attendus de fin de cycle

- Réaliser des efforts et enchaîner plusieurs actions motrices dans différentes familles pour aller plus vite, plus longtemps, plus haut, plus loin.
- Combiner une course un saut un lancer pour faire la meilleure performance cumulée.
- Mesurer et quantifier les performances, les enregistrer, les comparer, les classer, les traduire en représentations graphiques.
- Assumer les rôles de chronométreur et d'observateur.

Compétences travaillées pendant le cycle	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève
Combiner des actions simples : courir-lancer ; courir-sauter. Mobiliser ses ressources pour réaliser la meilleure performance possible dans des activités athlétiques variées (courses, sauts, lancers).	Activités athlétiques (courses, sauts, lancers) et natation.
Appliquer des principes simples pour améliorer la performance dans des activités athlétiques et/ou nautiques. Utiliser sa vitesse pour aller plus loin, ou plus haut. Rester horizontalement et sans appui en équilibre dans l'eau. Pendant la pratique, prendre des repères extérieurs et des repères sur son corps pour contrôler son déplacement et son effort. Utiliser des outils de mesures simples pour évaluer sa performance. Respecter les règles des activités. Passer par les différents rôles sociaux.	

Repères de progressivité

Des aménagements sont envisageables pour permettre aux élèves d'exploiter au mieux leurs ressources pour produire une performance maximale, source de plaisir.

Privilégier la variété des situations qui permettent d'exploiter différents types de ressources dans un temps d'engagement moteur conséquent.

Les retours sur leurs actions permettent aux élèves de progresser.

Contribution au S4C

Domaine 1	Domaine 4
Développer sa motricité et construire un langage du corps - Prendre conscience des différentes ressources à mobiliser pour agir avec son corps - Adapter sa motricité à des environnements variés - S'exprimer par son corps et accepter de se montrer à autrui	**Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière** - Découvrir les principes d'une bonne hygiène de vie, à des fins de santé et de bien-être - Ne pas se mettre en danger par un engagement physique dont l'intensité excède ses capacités physiques
Domaine 2	**Domaine 5**
S'approprier seul ou à plusieurs par la pratique, les méthodes et outils pour apprendre - Apprendre par essai-erreur en utilisant les effets de son action	**S'approprier une culture physique sportive et artistique** - Découvrir la variété des activités et spectacles sportifs Exprimer des intentions et des émotions

Apprendre à planifier son action avant de la réaliser	par son corps dans un projet artistique individuel ou collectif
Domaine 3	
Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités - Assurer les rôles spécifiques aux différentes APSA - Elaborer, respecter et faire respecter règles et règlements - Accepter et prendre en considération toutes les différences interindividuelles au sein d'un groupe	

Croisements entre les enseignements

- **Langage oral et écrit :**
 - ✓ Cahier du nageur : production d'écrits
 - ✓ Lecture : album support "*Les aventures de Pensatou et Tétanlère – Le fabuleux voyage de Lola*" (Editions EPS) – *disponible en prêt en circonscription*.
- **Mathématiques :** mesure/comparaison des résultats, grandeurs et mesures, espace
- **Questionner le monde :**
 - ✓ l'espace : repérage et représentation de l'espace
 - ✓ le monde du vivant : corps, hygiène de vie et sécurité
 - ✓ la matière : l'eau
- **Langue vivante :** donner les consignes de jeu ou de travail.
- **EMC :** émotions, estime de soi, respecter les règles et autrui, coopération, entraide
- **Parcours Educatifs :**
 - ✓ Parcours Educatif de Santé : connaissance de soi (corps et émotions), hygiène…
 - ✓ Parcours Citoyen : respect des autres, des différences, EDD (protection de l'eau)
 - ✓ PEAC : rencontres d'œuvres d'art autour de la baignade, visite d'expositions ou de musées en lien avec le thème de l'eau.

3. Encadrement des séances

« Dans chaque degré d'enseignement, le professeur veille à présenter les enjeux pédagogiques aux intervenants, professionnels ou bénévoles. Il s'assure également que l'organisation générale prévue est connue de tous (intervenants et accompagnateurs de la vie collective) et veille à son respect, tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des élèves. »

- **Organisation de la surveillance**

https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo9/MENE2129643N.htm

« L'enseignement des activités de natation doit obligatoirement être fait sous la surveillance d'un personnel qualifié exclusivement affecté à cette tâche. Les surveillants du bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement. Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours.
Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence. »

- **Normes d'encadrement à respecter pour les séances de natation**

https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo9/MENE2129643N.htm

« Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par le professeur responsable de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles. »

Les intervenants professionnels

Les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité ou les fonctionnaires agissant dans l'exercice des missions prévues par leur statut particulier sont réputés « agréés » par les services de l'éducation nationale. S'ils y sont autorisés par l'autorité académique, ils peuvent assister le professeur dans l'encadrement des élèves et l'enseignement de la natation, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves, selon les modalités définies préalablement avec le professeur.

Les intervenants bénévoles

Des personnes susceptibles d'apporter leur contribution bénévole aux activités physiques et sportives peuvent être autorisées à intervenir au cours des enseignements.
Ces intervenants bénévoles sont soumis, d'une part, à un agrément préalable (sauf s'ils relèvent d'une des situations prévues au point précédent, « les intervenants professionnels »), délivré par l'IA-Dasen agissant sur délégation du recteur, après vérification de leurs compétences et de leur honorabilité et, d'autre part, à l'autorisation du directeur d'école.

Ils peuvent :

- aider le professeur dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves ;
- prendre en charge un groupe d'élèves que le professeur leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités (parcours, ateliers, jeux guidés, etc.) selon les modalités fixées par le professeur.

Des sessions d'information sont organisées pour préparer les intervenants bénévoles à participer à l'encadrement de ces activités.

Le taux d'encadrement ne peut être inférieur aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous. Ce dernier doit être déterminé en fonction du niveau de scolarisation des élèves et de leurs besoins, mais aussi de la nature de l'activité.

Le taux d'encadrement ne tient pas compte de la présence d'un personnel qualifié et dédié à la surveillance.

	Taux d'encadrement par groupe-classe		
	d'élèves d'école maternelle	d'élèves d'école élémentaire	d'élèves d'école maternelle et d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe
de 20 à 30 élèves	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe
plus de 30 élèves	4 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	4 adultes au moins dont le professeur de la classe

→ A Belley, 2 MNS sont dédiés à la surveillance et 1 MNS par classe participe à l'enseignement.

- **Normes d'encadrement pour la vie collective (hors activités physiques et sportives) notamment pour le transport.**

https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo30/MENE2407159C

Les adultes bénévoles **assurant l'accompagnement de la vie collective**, **mais n'intervenant pas dans une activité d'enseignement**, ne sont pas soumis à l'agrément préalable des services de l'éducation nationale. Toutefois, leur participation est soumise à l'autorisation préalable du directeur d'école.

Dans le premier degré, l'encadrement des activités pratiquées, dès lors qu'elles ne sont pas des activités physiques et sportives, est assuré par deux adultes minimum, dont au moins un enseignant **notamment pour le transport.**

En tout état de cause, un accompagnateur bénévole ne peut se retrouver isolé avec un élève.

Les parents non agréés doivent se situer juste après le passage des pédiluves sur un gradin avec la tenue exigée au bord des bassins et ne doivent en aucun cas se déplacer autour des bassins et/ou interférer avec les enseignants et les élèves. Ils seront au nombre de 2 maximum.

La tenue des professeurs, des parents, des maitres-nageurs au bord des bassins est une tenue adaptée (short au-dessus du genou et tee-shirt sortis du sac) ou en maillot de bain respectant les dispositions du règlement intérieur de la piscine.

Extrait du Règlement intérieur du bassin :

Article 4 – HYGIENE

4.1 - La douche avec savon est obligatoire pour éliminer la sueur, les peaux mortes et les produits cosmétiques, ainsi que le passage par le pédiluve pour éliminer les bactéries et les saletés apportées par les pieds.

*4.2 - **L'accès est interdit aux bords des bassins, aux personnes chaussées ou habillées.***

4.3 - Il est formellement interdit :

- *De laisser des détritus dans l'établissement, hors des poubelles prévues à cet effet ;*
- *De manger sur les plages intérieures ;*
- *D'utiliser des huiles solaires ;*
- *De manger (chewing-gum inclus), de fumer, de vapoter ;*
- *D'uriner, de déféquer ou cracher sauf endroit prévus à cet effet.*

Article 5 - TENUE DE BAIN

5.1 - Un maillot de bain décent est exigé.

5.2 - Le port du maillot de bain est obligatoire :

- *Pour les hommes : slip de bain traditionnel ou boxer de bain moulant jusqu'au pli du genou.*
- *Pour les femmes : maillot de bain traditionnel une pièce ou deux pièces jusqu'au pli du genou.*
- *Tee-shirt de natation : Licra manche courte.*

5.3 - Le port du bonnet de bain est obligatoire dans l'eau pour tous les usagers. Une tolérance sera appliquée pour les enfants de moins 3 ans.

Taux d'encadrement minimaux des élèves de niveau maternelle	
Jusqu'à 16 élèves	Au-delà d'un groupe de 16 élèves
Deux adultes dont au moins un enseignant	Un adulte supplémentaire pour 8 élèves

Taux d'encadrement minimaux des élèves de niveau élémentaire			
Sorties scolaires sans nuitée		Voyages scolaires	
Jusqu'à 30 élèves	Au-delà de 30 élèves	Jusqu'à 24 élèves	Au-delà de 24 élèves
Deux adultes dont au moins un enseignant	Un adulte supplémentaire pour 15 élèves	Deux adultes dont au moins un enseignant	Un adulte supplémentaire pour 12 élèves

Toutefois :

- à l'école maternelle, l'enseignant, accompagné d'un adulte, peut se rendre avec sa classe, soit à pied, soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe. Au-delà de 24 élèves, la présence d'un adulte supplémentaire est recommandée ;
- à l'école élémentaire, l'enseignant peut se rendre seul avec sa classe, soit à pied, soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe.

Si une sortie scolaire implique des élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire, seuls les taux d'encadrement à l'école maternelle s'appliquent.

Les AESH
https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C
« Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ont toute leur place au cours des séances de natation si nécessaire, en référence au projet personnalisé de scolarisation. Leur rôle se limite à la prise en charge de **l'élève en situation de handicap qu'ils accompagnent.** »

Les ATSEM
https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo9/MENE2129643N.htm
« À l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation. Ils ne sont pas soumis à l'agrément préalable du IA-Dasen. »

4. Enseignement de la natation : aisance aquatique

L'aisance aquatique est définie par le Ministère des Sports comme une construction.
Elle s'adresse aux non nageurs. Elle ouvre la possibilité de poursuivre vers des activités aquatiques de loisirs, sportives ou de santé.

Les principes de la construction :

- **En grande profondeur** : L'aisance aquatique se construit dans un bassin où le pratiquant n'a pas pied. La hauteur d'eau dépasse la taille de l'enfant bras levés.
- **Sans matériel** : elle se réalise sans aucune aide à la flottaison**.** La grande profondeur et l'absence de matériel de flottaison permet à l'enfant de construire ses compétences en **ressentant l'action de l'eau sur son corps**.

 Ex : En comparaison, on n'apprend pas l'escalade à l'horizontal, il faut être confronté à la verticalité.
- **Hors des nages codifiées** : elle se distingue de l'apprentissage technique des nages (crawl, dos, etc.) pour se focaliser sur l'adaptation au milieu.
- **Une expérience positive de l'eau** et une adaptation au milieu aquatique :
 - L'entrée et la sortie autonomes de l'eau ;
 - L'immersion complète du visage et du corps
 - La découverte de l'équilibre la flottaison ;
 - La capacité à modifier la forme de son corps dans l'eau ; à s'orienter ainsi qu'à pouvoir se déplacer 10 mètres pour rejoindre le bord du bassin.

Repères pour l'aisance aquatique et les paliers d'acquisition pour situer l'élève (voir : BO du 9 mars 2022 : https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo9/MENE2129643N.htm)

Paliers d'acquisitions de l'aisance aquatique	Objectifs	Observation Repères clés pour le professeur ou l'intervenant
Palier 1 : Cette première étape consiste à entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et à sortir seul de l'eau.	S'engager dans le milieu aquatique et découvrir une nouvelle locomotion	1) Entrer seul dans l'eau
		2) Sortir seul de l'eau
	Passer de l'appui à la suspension	3) Se déplacer avec les épaules immergées
	S'immerger	4) Immerger complètement la tête pendant plusieurs secondes
	S'immerger de plus en plus longtemps	
Palier 2 : Cette seconde étape nécessite de sauter ou chuter dans l'eau, à se laisser remonter, à flotter de différentes manières, à regagner le bord et à sortir seul.	Accepter l'action de l'eau sur son corps	5) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur taille avec le bras levé)
		Enchaînement 6) Puis se laisser remonter passivement
	Sauter et se rendre indéformable pour « passer à travers » l'eau	A partir d'un saut : 7) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur minimum taille avec le bras levé)
		Enchaînement 8) Puis se laisser remonter passivement
Palier 3 : Cette dernière étape consiste à entrer dans l'eau par la tête, à remonter à la surface, à parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, à flotter sur le dos avec le bassin en surface, à regagner le bord et à sortir seul.	Accepter le déséquilibre et le changement de direction	9) Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le haut du dos
		Enchaînement 10) Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur
	Choisir sa forme pour s'orienter de différentes façons	11) S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras, quelques secondes
		12) S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps, le temps de plusieurs échanges ventilatoires
		13) Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser plusieurs mètres sans nager
		14) Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide

5. L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS)

Eléments généraux issus de la note de service du 22/02/2022 :

- « L'attestation du savoir-nager en sécurité **est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième**. »
- « Cette attestation, **délivrée par le directeur de l'école** ou le chef d'établissement, **est signée par le professeur des écoles et un professionnel agréé à l'école primaire**, ou par le professeur d'éducation physique et sportive au collège ou au lycée. Elle permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du Code du sport). »
- « L'ASNS repose sur la réalisation d'un parcours aquatique d'une distance **d'environ 50 m**, **sans reprise d'appui**, et de la preuve de **maîtrise de connaissances et d'attitudes** liées à la sécurité en milieu aquatique. Elle valide **un niveau de compétence** permettant **d'évoluer en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé** (piscine, plan d'eau calme à pente douce). »

Réalisation du test :

- « Réalisation **en continuité**, sans reprise d'appuis solides (*bord du bassin, au fond ou sur tout autre élément en surface*). **Aucune contrainte ou limite de temps**. **Sans lunettes**.
- Précisions :
 - La hauteur du bord à l'entrée dans l'eau doit être comprise entre 0 et 80 cm.
 - Au-delà, le départ peut être réalisé sur le côté du bassin ou depuis l'une des marches de l'échelle.
 - La profondeur doit être au minimum de 1,50 m du côté du départ.
 - Le parcours doit être réalisé **tout au long à au moins 1 mètre d'un bord latéral** du bassin ou de tout appui solide. »

Description des étapes et **évaluation** :

Capacités	Indications pour l'évaluation
À partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière.	L'élève, à partir d'une position accroupie, entre par les fesses, ou le dos orienté vers la surface de l'eau, et reste dans l'axe de la chute.
Se déplacer sur une distance de 3,5 m en direction d'un obstacle.	Déplacement libre.
Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 m.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle
Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.	Position verticale statique ou dynamique ; visage et voies respiratoires émergées.
Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale.	Ne pas toucher le fond ou le mur. Sans reprise d'appui solide (fond du bassin, bord, ligne d'eau ou objet flottant).
Se déplacer sur le dos sur une distance de 20 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.	Position horizontale dorsale statique avec ou sans action de stabilisation ; voies respiratoires émergées.
Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle.
Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
S'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable.	Le nageur peut attendre les secours.

Attention ! Pour réussir l'ASNS, l'élève doit également connaitre certaines connaissances et attitudes qui doivent être évaluées :

- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- Connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- Savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels l'ASNS permet d'évoluer en sécurité

Comprendre les différentes actions de l'ASNS dans une logique sécuritaire.:

- **Entrée dans l'eau par une chute arrière** ;

Faire face à une situation imprévue (renversement de bateau, chute de planche à voile…) et ne pas paniquer.

- **Se diriger vers l'obstacle et le franchir en immersion ;**

Franchir un obstacle, s'extraire, s'informer pour remonter à la surface (passer sous une embarcation retournée, sous une voile ou un mât de planche, franchir une vague…).

- **Se déplacer sur vingt mètres, répondre à un signal sonore et réaliser un surplace vertical de quinze secondes puis terminer la distance ;**

Être capable de rejoindre le bord le plus proche tout en prenant des informations concernant la direction et la distance restante à parcourir (importance du surplace). La logique sécuritaire rend possible toutes les modalités de déplacement : nage alternée, nage hybride…

- **Faire un demi-tour** ;

Dans une logique sécuritaire : changer des appuis pour changer de direction et être capable de recréer de la vitesse dans une autre direction.

- **Se déplacer sur le dos, répondre à un signal sonore et réaliser un surplace horizontal de quinze secondes puis terminer la distance**.

Se déplacer sans contrainte respiratoire en maintenant une vitesse (cela peut être un temps de récupération à vitesse faible et économique). Le surplace permet de récupérer en cas d'effort prolongé ou de crampe (se laisser porter par l'eau).

- **Un deuxième franchissement d'obstacle puis parcourir les derniers mètres.**

Ce deuxième passage est révélateur des élèves qui ne gèrent pas leurs capacités de manière efficiente. Il valide la maîtrise des ressources énergétiques (La gestion de l'effort en amont sera la condition de réussite de cette dernière tâche.).

- **S'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable.**

Cette position permet d'attendre les secours.

6. Quelques repères didactiques pour la transformation du terrien en nageur

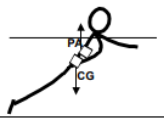
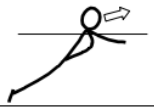
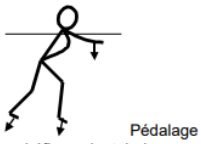
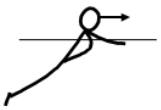
L'aisance aquatique développe « le corps flottant » et « le corps projectile » définit par le didacticien Raymond Catteau.

- **Le corps flottant** : « Capacité à se laisser flotter, être capable de ne rien faire dans l'eau et de se laisser équilibrer par l'eau, choisir la forme du corps entraînant une orientation voulue. »
- **Le corps projectile** : « Capacité de passer à travers la masse d'eau avec un minimum de freinage. »
- **Le corps propulseur** : « Capacité d'accélérer périodiquement la masse de son corps en utilisant ses propulseurs avec le meilleur rendement. »

Les transformations recherchées lors des différents cycles de natation pour transformer un terrien en nageur : (source : L'équipe départementale EPS du Calvados)

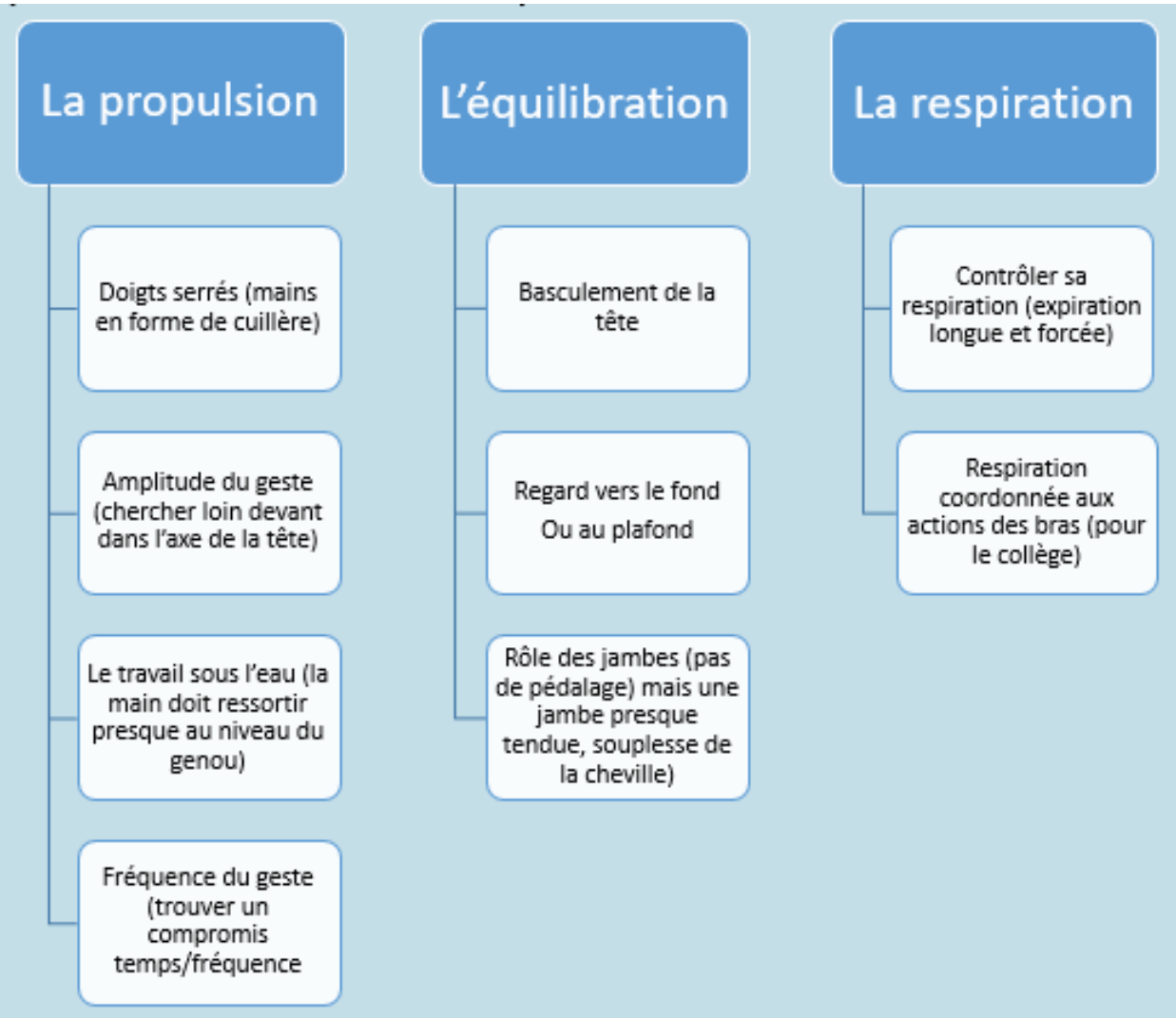
Habitudes du terrien
+
Spécificités du milieu aquatique

Les transformations fonctionnelles à travers les activités aquatiques

Fonction	Comportement typique	Comportement visé
Equilibre	 ▪ Recherche d'appuis solides ▪ Tête solidaire du tronc (hypertonicité) ▪ Corps oblique	 ▪ Abandon de la relation au monde solide ▪ Equilibration par l'eau / remontée / relâchement ▪ Modification de ses équilibres
Respiration	 ▪ Respiration nasale et automatique (hors de l'eau)	 ▪ Adoption de toutes les formes d'expiration dans l'eau ▪ Intégration de l'expiration buccale + action ▪ Modulation du le débit
Propulsion	 Pédalage (réflexe plantaire) ou corps hypertonique (recherche d'appuis) ▪ Bras équilibrateurs (plan sup responsable de la posture) ▪ Jambes locomotrices ▪ Pas de dissociation des ceintures	 ▪ Bras moteurs ▪ Jambes équilibratrices ▪ Dissociation jambes/ bras
Prise d'information	 ▪ Regard horizontal hors de l'eau et dans le sens du déplacement	 ▪ Regard dans l'eau, (et pas dans le sens du déplacement) ▪ + autres prises d'information (sensation de glisse)

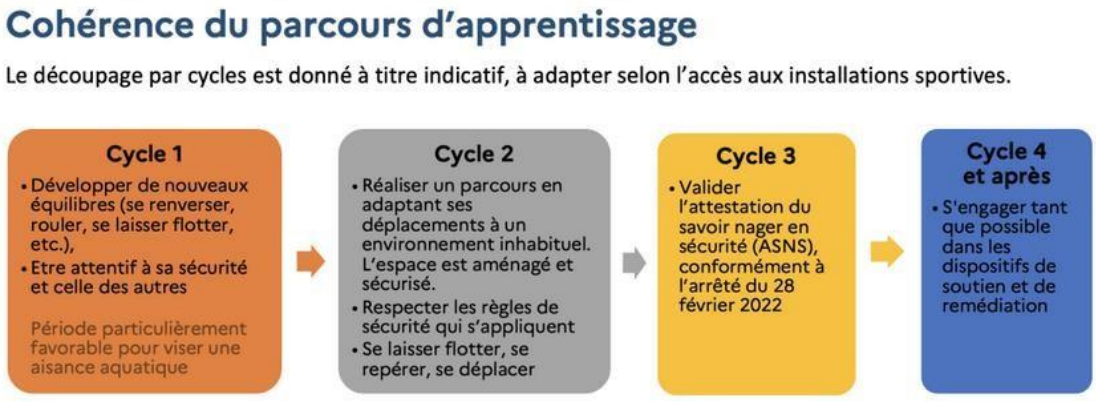
Passer d'un imaginaire, vertigineux et inhibiteur ……à un espace objectivé par des émotions et le plaisir d'agir

Voici des principes simples d'action que vous pouvez faire découvrir à vos élèves pour améliorer leur nage lorsqu'ils ont obtenu l'ASNS.

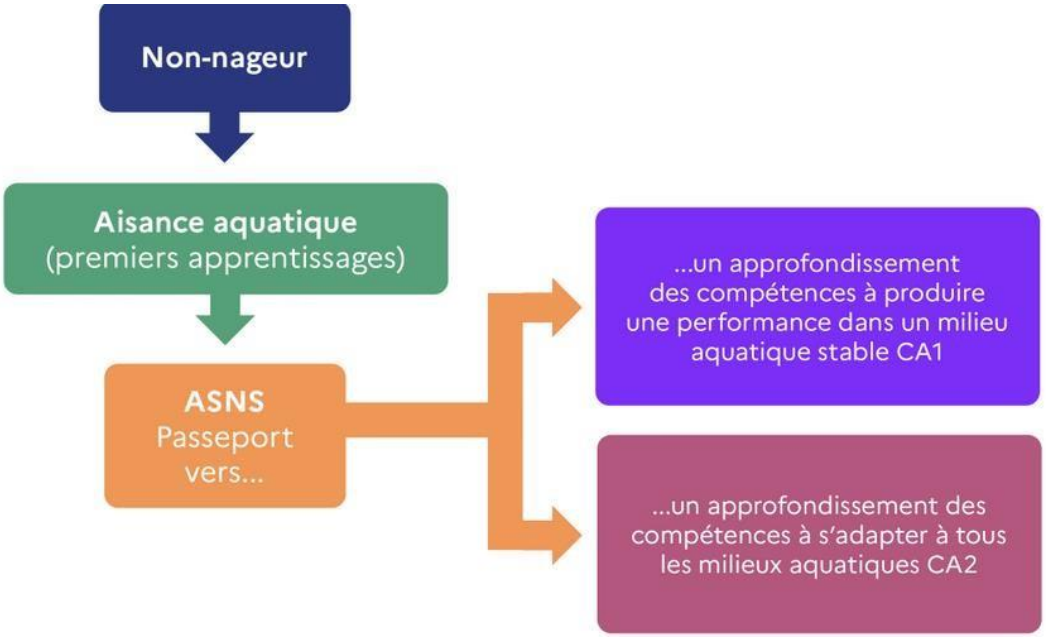


7. Des ressources

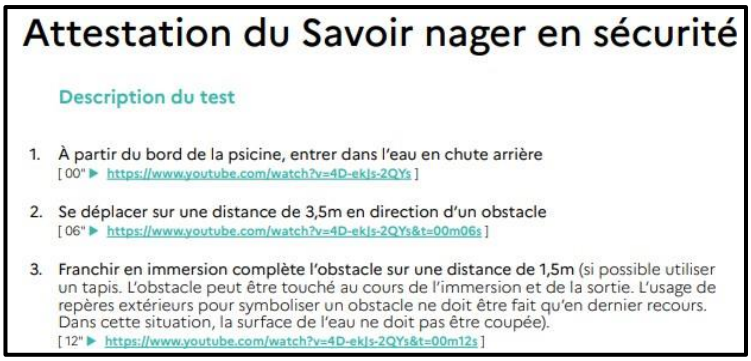
- Note de service du 28/02/2022,
- Éduscol : « Savoir-Nager » en sécurité de la maternelle au lycée :
 - **Cohérence du parcours d'apprentissage** sur la scolarité des élèves



- **Chronologie des différents apprentissages**, notamment pour les élèves qui vont valider l'ASNS (cf : activités pour répondre postérieures à l'obtention de l'ASNS).



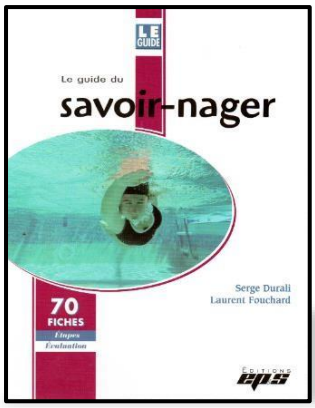
- **Grille des observables du savoir-nager** avec lien vers la présentation vidéo des différentes situations **:** Annexe 1.



Attestation du Savoir nager en sécurité

Description du test

1. À partir du bord de la psicine, entrer dans l'eau en chute arrière
[00" ▶ https://www.youtube.com/watch?v=4D-ekIs-2QYs]
2. Se déplacer sur une distance de 3,5m en direction d'un obstacle
[06" ▶ https://www.youtube.com/watch?v=4D-ekIs-2QYs&t=00m06s]
3. Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5m (si possible utiliser un tapis. L'obstacle peut être touché au cours de l'immersion et de la sortie. L'usage de repères extérieurs pour symboliser un obstacle ne doit être fait qu'en dernier recours. Dans cette situation, la surface de l'eau ne doit pas être coupée).
[12" ▶ https://www.youtube.com/watch?v=4D-ekIs-2QYs&t=00m12s]



- Le dispositif classe bleue qui fut expérimenté dans le département de l'Ain notamment à Valserhône et Ferney-Voltaire.
 - Sur le site du ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques, vous trouverez différentes vidéos détaillant l'aisance aquatique. On vous **recommande plus spécialement** une vidéo tournée dans le département de l'Ain, montrant les différents paliers de l'aisance aquatique.

- **Une ressource** à **la fois didactique et pédagogique** d'où proviennent **de nombreuses situations** de ce nouveau projet de bassin et où vous pouvez trouver beaucoup d'autres situations. Les auteurs **Serge Durali** et **Laurent Fouchard** sont **les concepteurs de l'ASNS**.

Le site de l'Académie de Créteil qui vous proposera **différents documents (fiches et diaporamas pour l'apprentissage et l'évaluation des connaissances et aptitudes de l'ASNS)**



8. Organisation des séances

Cycle de 10 séances	
Séance 1	Entrer dans l'activité et se situer (évaluation diagnostique)
Séances 2 à 8	Apprendre et progresser
Séances 9 et 10	Mesurer ses progrès

Cycle de 8 et/ou 9 séances	
Séance 1	Entrer dans l'activité et se situer (évaluation diagnostique)
Séances 2 à 7	Apprendre et progresser
Séances 8 à 9	Mesurer ses progrès

Cycle de 12 séances	
Séance 1	Entrer dans l'activité et se situer (évaluation diagnostique)
Séances 2 à 8	Apprendre et progresser
Séances 9 et 10	Mesurer ses progrès
Séances 11 à 12	Initier aux activités sportives (waterpolo, nage synchronisée, sauvetage)

- Projet pédagogique : généralités

L'aménagement du bassin est le même pour tous les élèves, c'est l'enseignant qui adapte le contenu des séances en fonction des compétences des élèves. L'usage du matériel sera limité et devra être demandé en fin de séance précédente. Aucun matériel supplémentaire ne sera ajouté.
Il est important **de mettre en projet l'élève** en déterminant en amont et en aval **les activités en lien avec la séance.**
Les élèves les PS et MS, travaillent dans le petit bassin et sont répartis dans les autres groupes au fur et à mesure des progrès.
Le bassin est aménagé en 7 zones.
Gestion du temps : 1 rotation à mi-séance. Il sera nécessaire de consacrer 5 minutes pour le debrief de séance et le retour vestiaire.
Le MNS ferme le rideau d'accès au bassin en fin de séance, soit à 40 min.

- Séance 1 : entrer dans l'activité et évaluation diagnostique

- L'évaluation « diagnostique » comprend :
 - **Grand bain** : 2 parcours identiques.
 - **Objectif** : déterminer les groupes d'enfants à partir de leurs besoins et des paliers de l'aisance aquatique.
 - **Modalités** : encadrement par groupe 1 MNS + 1 adulte agréé ou 1 PE. Prise de note sur la grille d'évaluation **Annexe 1**
 - **Activité de l'élève :** les élèves se déplacent le long de la goulotte et répètent les entrées, immersions, flottaisons, déplacements et sortie.

 - **Petit bain** : en option
 - **Objectifs** : immersions, acceptation de l'action de l'eau sur son corps à partir d'activités de l'**Annexe 3** et **l'Annexe 4**
 - **Modalités** : deux adultes agréés.

Pour déterminer le groupe de besoins d'un élève qui a validé un palier, on évaluera son aisance dans le palier suivant.

Pour les élèves ayant validé le **Palier 3 de l'aisance aquatique**, l'enseignant mettra en œuvre un module d'apprentissage préparatoire à la réussite de l'ASNS.

Les enseignants en concertation avec les MNS constituent les groupes d'élèves et déterminent les modalités d'apprentissage (rôle de chacun, progression…). L'organisation est évolutive en fonction des besoins et des progrès des élèves.

Pour les élèves qui auront validé l'ASNS, le module d'apprentissage conduira à travailler les principes simples de nages (ex : voir situation 10 coups de bras, sauvetage …).

Proposition d'encadrement :
Les encadrants gardent leur groupe sur la moitié du cycle et tournent avec les élèves sur les zones. A mi-parcours du cycle, seuls les élèves tournent sur les zones et les adultes restent.
Tout changement doit être concerté entre le professeur et le MNS
Le MNS apporte son expertise tout au long du cycle. Il peut, par exemple, prendre en charge les débutants pendant 4 séances et s'occupe de la technique de natation sur les séances suivantes)

- Séance 2 à 8 : apprendre et progresser

- 2 ateliers au petit bain
- 5 ateliers au grand bain

1. Petit bain, dominante* flottaison
2. Petit bain, dominante déplacement
3. Grand bain, dominante immersion (perches fixes)
4. Grand bain, dominante entrée dans l'eau (toboggan, tapis, saut)
5. Grand bain, flottaison
6. Grand bain, dominante déplacement.
7. Grand bain, enchainement d'actions (exemple : entrainement test)

*une thématique dominante n'exclue pas le travail d'autres compétences au sein de l'atelier.
Cette deuxième phase permettra donc aux élèves de découvrir le milieu aquatique et son dispositif, de progresser et d'atteindre les objectifs du projet pédagogique.
Des thématiques pédagogiques sont proposées en adéquation aux objectifs de l'éducation nationale dans le carnet de nage et les annexes.
La modification de celles-ci est possible selon les besoins des élèves. Ces modifications devront être concertées pour répondre aux exigences de sécurité et aux objectifs de l'éducation nationale.

- Séances 9 et 10 : mesurer ses progrès : évaluation

Évaluation finale possible sur les 6 niveaux différents qui se réfèrent au carnet de nage. Les groupes évoluent progressivement du « petit têtard » au « dauphin ».
Cette phase correspond à une évaluation en continu du cycle. Elle permet d'observer et d'évaluer les compétences acquises par chaque élève afin de déterminer son niveau d'aisance et sa progression dans le milieu aquatique.

L'évaluation est organisée selon six parcours progressifs. Des tableaux sont mis à disposition des élèves devant chaque parcours pour faciliter leur compréhension sur les taches à effectuer.
Ces deux séances peuvent aussi être consacrées aux tests officiels de l'éducation nationale.

Annexe 1 : Grille d'évaluation séance 1
Annexe 2 : Schémas de bassin séances 1 à 10
Annexe 3 : Activités pour aider à la programmation des séances
Annexe 4 : Autres activités
Annexe 5 : Photos du bassin

	DEROULEMENT	
EN CLASSE AVANT LA SEANCE 1	Pour les classes qui vont à la piscine pour la première fois, présenter aux élèves, les photographies de la piscine : **Annexe 5** Expliquer les règles de fonctionnement du dispositif proposé Rappeler les règles d'or à respecter à la piscine : hygiène, sécurité, entraide Faire émerger les représentations des élèves **Carnet de nage** Présenter l'objectif de la séance : s'approprier le dispositif et connaitre ses compétences Présenter les tâches qui seront à réaliser.	
Entrer dans l'activité et se situer Découvrir et comprendre l'activité, agir avec plaisir	**SEANCE 1 :** La grille d'évaluation permet de renseigner les compétences des élèves pendant la séance. **A l'issue de la séance 1, les groupes de besoins seront constitués.**	**EVALUATION DIAGNOSTIQUE**
EN CLASSE AVANT LES SEANCES 2 à 8	Découvrir et explorer le carnet de nage : se projeter, mesurer ce qu'on pense être capable de réussir.	
Apprendre et progresser Situations d'apprentissage Structuration, amélioration des conduites motrices	**SEANCES 2 à 8 :** Au cours de chaque séance, les élèves agissent dans 2 zones. Les tâches proposées aux élèves sont choisies par l'enseignant et les MNS en fonction des compétences des élèves et en s'aidant des fiches ressources : **Annexes 3 et Annexe 4** ⚠ **Alterner le travail avec et sans lunettes.**	**EVALUATION FORMATIVE**
EN CLASSE APRES LES SEANCES 2 à 8	**Retour sur les séances 2 à 8** : Bilan des réussites, des difficultés, du ressenti Réajustement des projets de chaque élève **Avant les séances 9 et 10 :** Mettre les élèves en projet sur les compétences qu'ils peuvent valider lors des séances d'évaluation : paliers de l'aisance aquatique ou Pass Nautique / ASNS	
Mesurer les progrès Bilan des savoirs construits	**SEANCES 9 et 10 :** Au cours de chaque séance, les élèves agissent dans les zones correspondant à leur projection ; L'objectif est de permettre à chaque élève de se situer par rapport aux compétences attendues dans l'ASNS ou les compétences attendues pour chacun des paliers de l'aisance aquatique. ➢ Test de rattrapage sur les ateliers concernés	**EVALUATION SOMMATIVE**
EN CLASSE APRES LES SEANCES 9 à 10	**Après les séances 9 et 10** : Bilan des compétences acquises Bilan auprès des élèves sur le ressenti	